

Compte rendu d'activité



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

2016



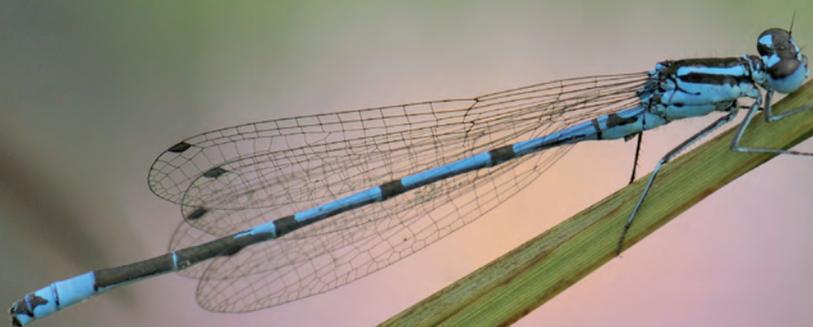
Photo : A-C Monnier

Sommaire

1. Présentation générale.....	1
1. Rôle.....	1
2. Moyens humains.....	2
3. Moyens matériels.....	3
4. Moyens financiers.....	3
5. Adhérents.....	5
6. Effectifs.....	8
7. Bilan d'activité des administrateurs de la Fédération.....	8
2. Environnement.....	10
1. Travaux sur le plan d'eau des Croquottes.....	10
2. Travaux sur la Saussaie Voirin.....	11
3. Restauration du ruisseau du Rupt de Cru.....	13
4. Fin de la 2 ^e campagne de terrain annexes hydrauliques.....	14
5. Étude de l'annexe hydraulique du Liégeot.....	15
6. Étude du plan d'eau de Neuwiller-sur-Moselle.....	16
7. Nettoyage du plan d'eau de Maron-Chaligny.....	17
8. Chantier de Dommartin-lès-Toul.....	17
9. Étude de la Crusnes et ses affluents.....	18
10. Création d'une frayère sur le plan d'eau du Prévot.....	18
11. Étude des gravières.....	19
12. Pêches scientifiques et de sauvetage.....	20
13. Restauration de la continuité écologique.....	21
3. Surveillance.....	22
1. Garderie.....	22
2. Régulation du Grand cormoran.....	24
4. Développement.....	25
1. Valorisation des parcours de pêche.....	25
2. Vente de cartes de pêche par Internet.....	26
3. Amélioration de l'accessibilité aux parcours de pêche.....	27
4. Labellisation Hébergement Pêche.....	28
5. Communication.....	28
6. Évolution de la réglementation.....	34
7. Animations.....	34
8. Ateliers Pêche Nature.....	39
9. Formations.....	41

Liste des figures

Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure » à 73 €.....	3
Figure 2 : charges 2016.....	4
Figure 3 : produits 2016.....	4
Figure 4 : évolution des effectifs de pêcheurs 2015-2016.....	8
Figure 5 : répartition du temps de bénévolat par pôle de travail.....	9
Figure 6 : évolution du nombre de procédures.....	22
Figure 7 : répartition des procès verbaux en fonction des agents verbalisateurs.....	23
Figure 8 : répartition des procès verbaux en fonction des infractions commises.....	23
Figure 9 : nombre de Grands cormorans comptabilisé sur les dortoirs connus en Meurthe-et-Moselle...	24
Figure 10 : évolution du nombre de cartes de pêche vendues par Internet.....	26
Figure 11 : répartition des cartes Internet par interface.....	27
Figure 12 : évolution de la consultation du site www.peche-54.fr entre 2015 et 2016.....	30
Figure 13 : évolution du nombre d'abonnés à Info Pêche 54.....	31



1. Présentation générale

La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 54) est une association de type loi 1901. Reconnue d'utilité publique (article L.434-4 du Code de l'Environnement) et agréée au titre de la protection de la nature (article L.141-1 du Code de l'Environnement), elle est chargée de mettre en œuvre, sous la tutelle du Préfet, une politique de gestion et de protection des milieux aquatiques. Son cadre d'action est départemental.

La FDAAPPMA 54 regroupe vingt-cinq Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), ce qui représente environ 19 000 adhérents.

La Fédération est gérée par un conseil d'administration, composé de treize membres bénévoles élus appartenant aux AAPPMA du département et présidé par M. Michel ROY.

1. Rôle

La Fédération définit, coordonne et contrôle les actions des associations adhérentes.

Les activités de la FDAAPPMA 54, à travers son soutien aux AAPPMA, se développent autour de deux axes principaux :

• Protection des milieux aquatiques

- sensibiliser à la protection des milieux aquatiques,
- représenter l'intérêt général en matière de protection de l'environnement auprès de divers organismes départementaux, régionaux et nationaux,
- participer à la surveillance du domaine piscicole.

• Loisir pêche

- mettre en valeur les parcours de pêche,
- développer la pêche amateur,
- mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche par toutes les mesures adaptées,
- collecter des cotisations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (CPMA).



2. Moyens humains

• Les élus du conseil d'administration

Dans le prolongement des élections organisées au cours du dernier trimestre de l'année 2015 visant à renouveler les conseils d'administration des AAPPMA, les instances fédérales ont également fait l'objet d'élections le 28 mars 2016.

Sur dix-sept candidats inscrits, la liste conduite par Guy SAPRANI composée de quinze administrateurs, a ainsi été élue dans son intégralité. Le Conseil d'Administration a ainsi été largement renouvelé, puisque seuls quatre administrateurs du mandat précédent avaient souhaité prolonger l'aventure fédérale.

Toutefois, Jean CHASSARD, puis Guy SAPRANI ont quitté leurs fonctions au cours de l'année 2016. Michel ROY, par ailleurs Président de l'AAPPMA « l'Association des Pêcheurs à la Ligne du Saintois » a ainsi pris la présidence de la Fédération le 7 novembre 2016.

Président : Guy SAPRANI jusqu'au 4 novembre, puis Michel ROY

Trésorier : Daniel SINOT

Secrétaire : Jean CHASSARD jusqu'au 18 septembre, puis Bernard KIRCH

1er vice-Président : Michel ROY jusqu'au 7 novembre, puis Jean-Louis GILLET

2e vice-Président : Jean-Louis GILLET jusqu'au 7 novembre, puis Gérard SCHNEBELEN

3e vice-Président : Gérard SCHNEBELEN jusqu'au 7 novembre, puis Vincent MIENVILLE

Administrateurs : Grégoire AUBERT, Maxime AUBERT, Bernard DIGNIEL, Didier GAILLARD, Jean-Luc PIERREL et Benoît VOURIOT

• Les salariés

L'organisation des salariés a également été modifiée, puisqu'après 13 ans d'implication au sein de la Fédération, Véronique DEPARIS a choisi de vivre de nouvelles aventures professionnelles. Fabien RAMBAUD a été recruté pour lui succéder en juin 2016.

Eric TAVOSO, Directeur

Véronique DEPARIS puis Fabien RAMBAUD, assistant administratif et comptable

Pierre POMMERET, Responsable technique

Nicolas MEYNARD, Responsable développement

Morgan ROUVIER, Agent de développement garderie

François ROUILLON, Chargé de développement SDDL

Amélie HUMBERT, chargée de mission sur les annexes hydrauliques, salariée pour les fédérations des Vosges, de Meurthe-et-Moselle et de Moselle.

Justine HUGE a participé, validant son Master II Biodiversité-écologie-environnement spécialité Gestion des habitats et des bassins versants, Université de Rennes et dans le cadre d'un stage universitaire de six mois, à l'étude régionale sur les annexes hydrauliques en Meurthe-et-Moselle et a réalisé un projet de réhabilitation d'une reculée à Dieulouard. Dans un même temps, Céline SCHMITT, également dans le cadre d'une licence professionnelle Espaces Naturels spécialité Métiers du diagnostic, de la gestion et de la protection des milieux naturels, a réalisé un stage de quatre mois et demi, visant à établir un diagnostic écologique d'une ancienne gravière à Neuviller-sur-Moselle.

Enfin, Anthony LECARME a effectué un stage de deux mois portant sur les animations effectuées en fédération dans le cadre de la préparation de son BTS Gestion et Protection de la Nature.

3. Moyens matériels

Les principaux moyens matériels dont dispose la Fédération sont les suivants :

- cinq véhicules, dont un fourgon utilitaire et un camion équipé pour les empoisonnements
- une remorque
- un bateau équipé d'un moteur de 30 chevaux
- une imprimante/scanner
- un poste informatique par salarié et trois ordinateurs portables
- un groupe de pêche électrique léger « Martin pêcheur »
- un groupe de pêche électrique « Aigrette »

4. Moyens financiers

Les moyens financiers de la Fédération dépendent essentiellement des cotisations et des subventions perçues.

Les cotisations sont directement proportionnelles aux cartes de pêche vendues tandis que les subventions sont inhérentes aux projets et aux partenariats développés au cours de l'année.

Ainsi, en Meurthe-et-Moselle, aucune modification des tarifs de cartes de pêche n'a été appliquée en Meurthe-et-Moselle en 2016. La répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure » est rappelée dans sur graphique suivant.

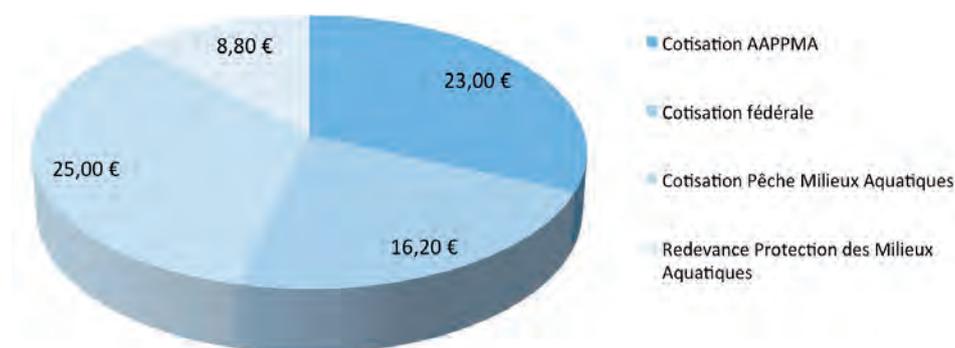


Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure » à 73 €

Les graphiques suivants présentent les principales charges et produits supportés par la Fédération.

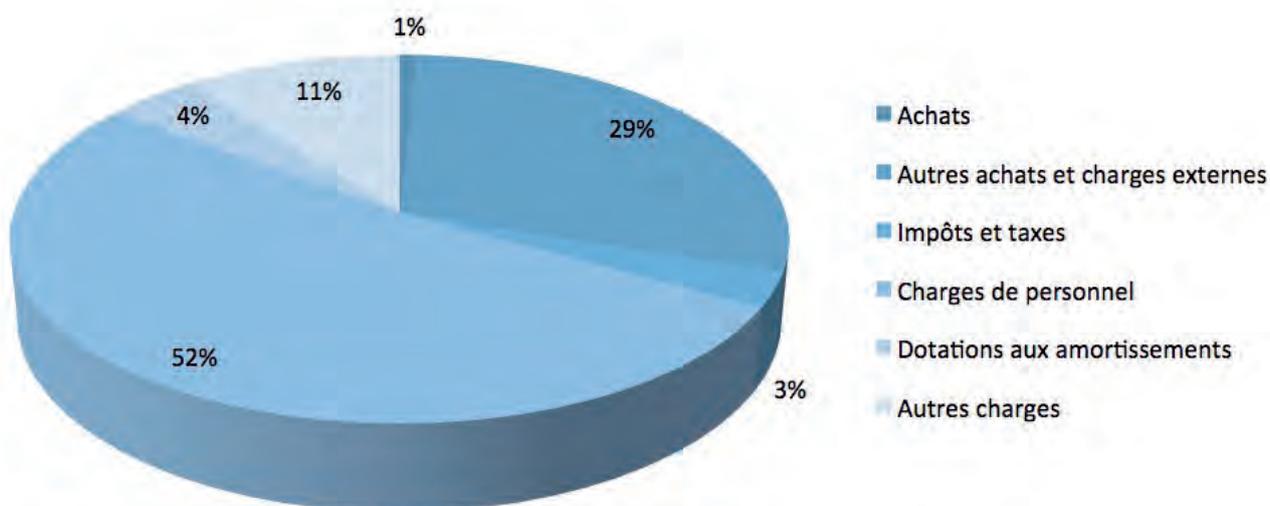


Figure 2 : charges 2016

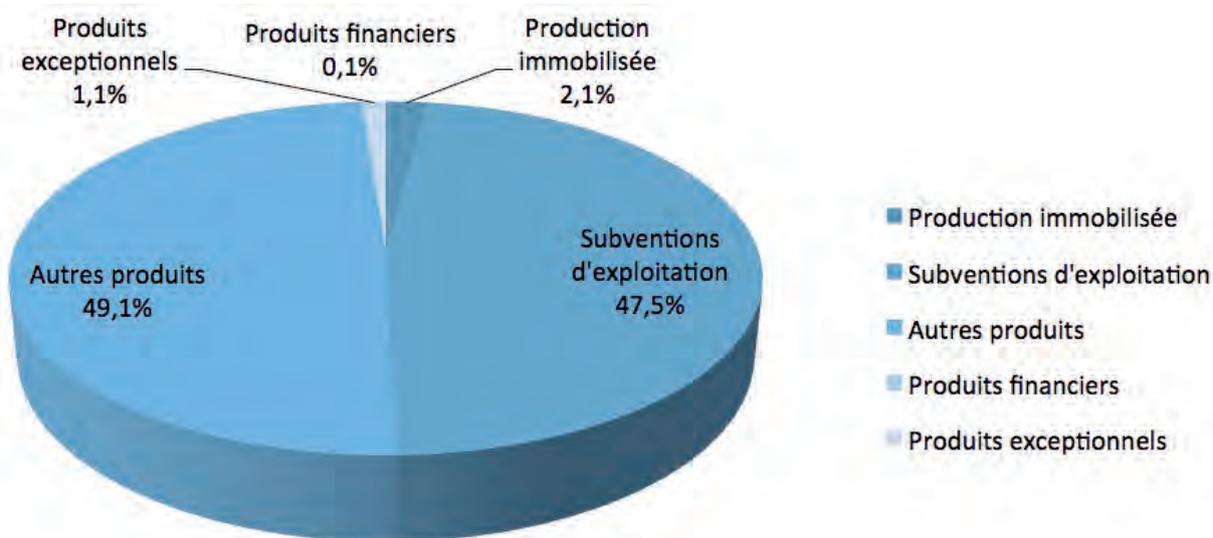


Figure 3 : produits 2016



Photo : L. Madelon - FNPF

LE BARBEAU DE BACCARAT

Président : Hervé MARTIN
34 rue Saint Pierre
541 20 BADMENIL
03 83 75 18 49 (dom.)

LES FINS PÊCHEURS

Président : Julien GENNESON
10 Grand Rue
54 180 GRISCOURT
06 71 64 76 60
julien.genneson@sfr.fr

LA FARIO DU DORLON/CHIERS

Président : Daniel POIRET
9 rue de Beauséjour
54 260 LONGUYON

LA GAULE DOMBASLOISE

Président : Roger HAAS
Siège social : Maison de la Pêche
et des Milieux Aquatiques
1 rue de la Chapelle
54 110 DOMBASLE
06 70 62 95 79
gauledombasloise@sfr.fr

LA GAULE GERBÉVILLOISE

Président : David BRETON
17 rue du Nouveau Chemin
54 118 MOYEN
03 83 42 06 13 (dom.)
aappma.gerbeville@peche-54.fr

LES PÊCHEURS DE L'ORNE

Président : Jean HUMBERT
1a rue du Lavoir
54 580 AUBOUE
03 82 33 85 68
lespecheursdelorne54@sfr.fr

LE ROSEAU DE LA HAUTE VEZOUZE

Président : Patrick HOSTERT
64 Grande Rue
54 450 FREMONVILLE
06 80 71 13 29
patrick.hostert@club-internet.fr

LE WOIGOT

Président : Serge TONON
8 rue du Général Giraud
54 150 BRIEY
06 84 64 66 84

LE GARDON SCARPONAIS

Président : Gérard RINIE
11 rue Frédéric Chopin
54380 DIEULOUARD
06 20 94 18 99

LES HAMEÇONS DE L'AROFFE

Président : Daniel LECLERE
Mairie de Favières
18 rue Abbé Lenfant
54 115 FAVIERES
03 83 25 10 81 (dom.)

LA GAULE JARNYSIENNE

Président : Patrick JUREK
Château de Moncel
rue Emile Bouchotte
54 800 JARNY
07 50 89 70 95

LES PÊCHEURS DU SÂNON

Président : Patrick ABADIE
5 rue du Général Rapp
54 300 LUNEVILLE
03 83 74 37 32 (dom.)

LA TRUITE LONGUYONNAISE

Président : Marc SIMARD
6 rue Haut Boschet
54 920 MORFONTAINE
03 82 26 13 77 (dom.)

LA CARACHE LUNÉVILLOISE

Président : Serge BERINI
64 rue de Viller
54 300 LUNEVILLE
03 83 74 01 04 (dom.)
carache@wanadoo.fr

LA GAULE MERCÉENNE

Président : Serge NICOLAS
1c Grand'Rue
554 960 MERCY-LE-BAS
03 82 89 64 41 (dom.)

LA GAULE PAGNOTINE

Président : Bernard KIRCH
3 lotissement Charpentier
54 700 MONTAUVILLE
03 83 83 22 26 (dom.)
bernard.kirch0162@orange.fr

LA TRUITE DE LA VERDURETTE

Président : Claude MARCHAL
2 rue de la Mairie
54 120 VAXAINVILLE
03 83 72 24 26 (dom.)

ASSOCIATION DES PÊCHEURS A LA LIGNE DU SAINTOIS

Président : Michel ROY
8 Chemin de Forcelles
54 116 TANTONVILLE
03 83 52 51 45 (dom.)

PÊCHE ET NATURE DU TOULOIS

Président : Antoine NAGIEL
3 Sente de la Cure
54 200 BOUCQ
06 08 86 43 94

LA VALLÉE DE L'ESCH

Président : Jean-Claude BARON
25 rue des Marguerites
54 700 BLENOD LES Pàm
03 83 84 01 56 (dom.)

LES PÊCHEURS DE LA BLETTE

Président : Régis VIGNERON
25 rue de la Treille
54 450 ANCERVILLER
03 83 42 14 41 (dom.)

LA GAULE MUSSIPONTINE

Président : Daniel SINOT
155 rue de Bruxelles
54 700 PONT-A-MOUSON
06 88 76 03 34

LE BROCHET DE L'OTHAIN

Président : Jean-Claude CRUCIFIX
21 rue Nouvelle
54 260 SAINT-JEAN-LES-LONGUYON
03 82 26 63 03 (dom.)

LA GAULE THIAUCOURTOISE

Président : Jean-Norbert MOHR
6 rue de Champagne
54 470 PANNES
06 13 22 33 13

SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS À LA LIGNE DU MADON

Président : Didier GONZATTO
31 rue sous les Vignes
54 990 XEUILLEY
03 83 47 17 06 (dom.)

6. Effectifs

L'année 2016 marque une rupture dans l'augmentation des effectifs des pêcheurs constatée ces deux dernières années.

Cette baisse est plus importante que l'évolution nationale, mais sensiblement égale aux effectifs des départements voisins.

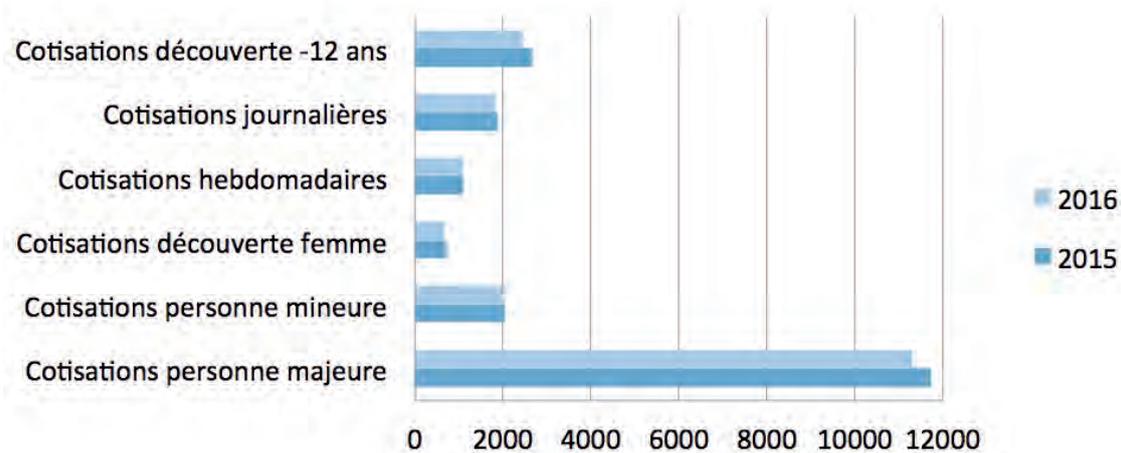


Figure 4 : évolution des effectifs de pêcheurs 2015-2016

7. Bilan d'activité des administrateurs de la Fédération

La mise en place du nouveau Conseil d'Administration s'est accompagnée d'un nombre certain de réunions des instances de décision de la Fédération. Ainsi, en sus des Assemblées Générales Ordinaires annuelle et électorale, le Conseil d'Administration, les commissions ou les groupes de travail se sont réunis afin de définir puis initier la politique fédérale.

Au cours de l'année 2016, ce sont ainsi plus de quarante réunions qui ont été organisées en interne, dont trente-et-une par la nouvelle équipe.

Ces réunions ainsi que le fonctionnement de la structure a induit un investissement des bénévoles conséquent. Ce sont ainsi 1 515 heures qui ont été consacrées par les bénévoles à la Fédération.



Le fonctionnement de la Fédération, au delà des réunions du Conseil d'Administration (CA) et du Bureau, est défini en quatre pôles, chacun intégrant différentes commissions :

- Pôle Milieux : commissions Environnement et Contentieux
- Pôle Finances : commissions Budget et Subventions
- Pôle Gestion : commissions Matériel et Étangs de pêche et de production
- Pôle Développement : commissions Animations, Communication et Halieutisme

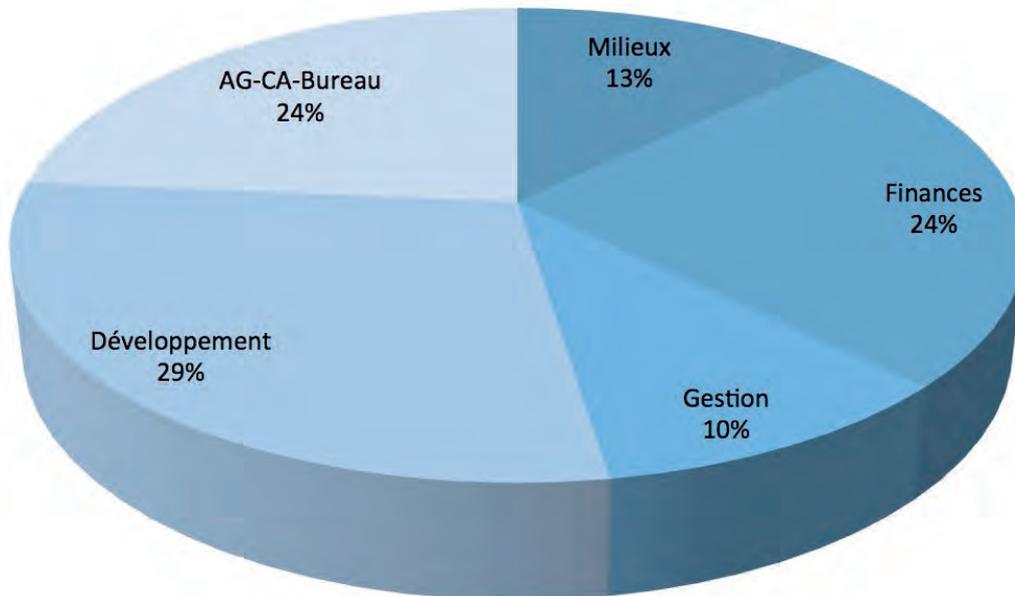


Figure 5 : répartition du temps de bénévolat par pôle de travail



Photo : L. Madelon - FNPF



2. Environnement

Vous trouverez dans les lignes qui suivent le bilan du travail effectué par le pôle technique de la Fédération. Ce travail repose sur des choix politiques pris en commission Environnement par les élus qui y siègent, présidée par Monsieur Jean-Louis GILLET.

Le travail est ensuite encadré par Pierre POMMERET, le responsable technique de ce pôle. De nombreux et importants travaux de restauration et/ou de renaturation ont été effectués dans le courant de l'année 2016. C'est une année riche en réalisations.

1. Travaux sur le plan d'eau des Croquottes à Art-sur-Meurthe

La dernière tranche des travaux a été réalisée en septembre 2016. Ce travail a été réalisé par les élèves des Ateliers Pêche Nature de Dombasle et de Jarville et encadré par des bénévoles de l'AAPPMA « La Gaule Dombasloise » ainsi que Pierre POMMERET le samedi 24 septembre.

Un peu plus de 2 500 hélrophytes ont ainsi été implantés sur la frayère. Ces hélrophytes ont été arrosés par la FDAAPPMA 54 au cours de la première semaine pour aider au développement racinaire. Des suivis réguliers seront effectués concernant la reprise des saules au sein de cette zone par les bénévoles de l'AAPPMA et la FDAAPPMA 54. Les travaux ont fait l'objet d'une réception par l'ensemble des partenaires engagés sur ce projet.



2. Travaux sur la Saussaie Voirin

Les travaux de restauration et d'agrandissement des zones favorables à la reproduction du brochet sur le site de la Saussaie Voirin à Pont-à-Mousson sont terminés.

La connexion a été reprise et calée selon les préconisations du Cahier des Clauses Techniques Particulières initial soit 10 cm en dessous de l'ancienne cote. Les berges sont protégées de part et d'autre de la connexion par une technique mixte d'enrochements en pied de berge, surmontés de boudins de géotextile intercalés de plançons de saules sur 15 mètres linéaires.



Après

Les rives droite et gauche en aval de la connexion ont été reprofilées pour permettre l'installation de plantes hélophytes bénéfiques notamment pour la reproduction du brochet. La rive droite a été protégée par la mise en place d'une clôture en fil barbelé. La reprise des atterrissements a été effectuée et les sédiments ont été régalez sur la parcelle attenante, propriété de Voies Navigables de France.

Un haut fond a été créé au sein des noues terrassées en 2003 et un important rattrapage de la végétation sur l'ensemble du site a été opéré.

Sur la partie nord ouest du site, un chenal a été terrassé entre la zone humide et la Moselle pour permettre une connexion permanente. Des berges en pente douce permettront l'implantation d'une végétation adaptée à la reproduction du brochet.



La FDAAPPMA 54 proposera un projet de plan de gestion au comité de gestion de la halte fluviale ayant pour principaux objectifs :

- le maintien de la Stellaire des marais ;
- le développement et le maintien des zones de reproduction du brochet ;
- d'assurer le suivi de la fonctionnalité du site par des sondages piscicoles tous les deux ans ;

L'entreprise GSM reste gestionnaire du site jusqu'en 2019. A l'issue de cette date, l'AAPPMA « La Gaule Mussipontine » pourrait devenir le nouveau gestionnaire du site pour ce qui est des objectifs de maintien des zones favorables pour la fraie du brochet. L'AAPPMA de Pont-à-Mousson et la FDAAPPMA 54 souhaitent prolonger ce projet par la restauration de la continuité écologique du ruisseau du Moulin qui permet de connecter la « morte d'Atton » et le « pré des Marteaux » à la Moselle.



3. Restauration du ruisseau du Rupt de Cru, affluent de la Mortagne

Pour rappel, les travaux ont pour but de :

- restaurer la continuité écologique,
- optimiser la fonctionnalité des frayères à brochets.



La reprise de la connexion du ruisseau avec la Mortagne a demandé un important travail de terrassement compte tenu du volume sous-évalué de sédiments lors de la définition de l'avant projet. Les sédiments retirés ont été régalés sur place. Les saules qui étaient présents au niveau de cette connexion ont été abattus de façon à éclaircir cette connexion.

Un ancien bras a été légèrement terrassé et remis en eau.



Désormais, cet affluent offre les caractéristiques nécessaires à la montaison et à la dévalaison des brochets lors de la phase de reproduction. De suivis biologiques seront engagés dès cette année pour suivre les gains obtenus.



4. Fin de la 2^e campagne de terrain annexes hydrauliques

L'étude concernant les annexes hydrauliques de la Moselle s'est poursuivie par la réalisation de la deuxième et dernière campagne de terrain. Tous les sites ont été parcourus par Amélie HUMBERT, chargée d'études annexes hydrauliques pour le compte des trois fédérations. En 2016, 243 annexes ont été géo localisées et cartographiées. Leur fonctionnalité vis-à-vis de la reproduction du brochet a été évaluée et la base de données

BAHM (Base des Annexes Hydrauliques de la Moselle) a été créée pour bancariser l'ensemble des données récoltées.



2016 a vu également la réalisation d'un film dans le cadre de l'axe communication prévu autour de cette étude. Le film a été réalisé par Madame Anne-Cécile MONNIER de l'association Reflets d'eau douce.



Ce film présente notamment le protocole d'étude ainsi que les objectifs poursuivis. Rendez-vous en page 32 de ce document pour pouvoir le visionner.



5. Étude de l'annexe hydraulique du Liégeot

Un stage de fin d'études de six mois a été consacré à l'étude de la fonctionnalité de l'annexe hydraulique du Liégeot, située en rive gauche de la Moselle sur la commune de Dieulouard, lots de pêche de l'AAPPMA « La Gardon Scarponais ». Justine HUGÉ a réalisé un travail complet et précis qui a permis de rédiger un dossier loi sur l'eau pour engager des travaux en 2017.

L'idée est d'effectuer un important rattrapage de la végétation présente pour apporter de la lumière sur le site et permettre ainsi le développement d'une végétation adéquate et d'abaisser la cote du substrat pour permettre un ennoiment plus régulier et pérenne de la frayère pour des débits de Moselle de l'ordre de $80 \text{ m}^3/\text{s}$.



6. Étude du plan d'eau de Neuville-sur-Moselle

Un autre stage a été consacré à l'étude diagnostique globale du plan d'eau de Neuville-sur-Moselle, propriété de l'AAPPMA « La Gaule Dombasloise ». Céline SCHMITT en Licence professionnelle a réalisé ce stage en étudiant les compartiments physique et biologique du plan d'eau.

Cette étude a permis de dresser plusieurs hypothèses pour expliquer la coloration brunâtre observée sur le site. L'AAPPMA a pris en compte les propositions formulées par la Fédération pour améliorer l'attractivité globale du plan d'eau.

En marge de cette étude, une protection d'un terrier hutte de castors, en partenariat avec le Groupe d'Etudes des Mammifères de Lorraine a été effectuée sur le site et financée par les Structures associatives de la Pêche.



Dans le cadre de la convention qui lie la Fédération au lycée agricole de Pixérécourt, deux chantiers sur le terrain ont été organisés en plus des cours théoriques dispensés par Pierre POMMERET, en salle, relatifs à la gestion des annexes hydrauliques.

7. Nettoyage plan d'eau de Maron-Chaligny



Suite à la coupe sauvage de 68 Aulnes par des pêcheurs mal intentionnés, la Fédération a organisé un chantier avec la classe de BTS Gestion et protection de la Nature pour reprendre ces arbres mal coupés.

8. Chantier de Dommartin les Toul



Un autre chantier a été proposé en début d'année 2016 sur la gestion de la ripisylve sur les lots de l'AAPPMA « Pêche et Nature du Toulouais ». Les élèves de la classe de BTS GPN ont ainsi dégagé les abords de la Moselle en rive gauche en aval du barrage de Chaudeney-sur-Moselle. Des bénévoles de l'AAPPMA de « Pêche et Nature du Toulouais » étaient présents pour encadrer le chantier avec la FDAAPPMA 54.

9. Étude de la Crusnes et ses affluents

Dans le cadre du projet de dynamisation de la population de Truites sur la Crusnes, une étude scalimétrique a été réalisée par le pôle technique de la FDAAPPMA 54. Des pêches électriques ont été réalisées pour prélever des écailles sur plus d'une centaine de truites et ainsi définir l'âge de première reproduction.

Les résultats de cette étude ont permis de mettre en évidence que la taille légale de capture de 25 cm ne permettait aux poissons prélevés à cette taille de s'être reproduit au moins une fois. Sur la base des résultats, une demande a donc été formulée au Préfet du département pour porter cette taille légale à 30 cm. Après avoir reçu son accord sur la base des résultats de l'étude, cette nouvelle taille légale de capture permet désormais aux poissons de se reproduire au moins une fois avant d'être prélevés.

Une étude a été menée également par l'AAPPMA « La Truite Longuyonnaise » avec le soutien du pôle technique de la FDAAPPMA 54 concernant la recharge de frayères en granulats et la diversification des habitats sur un linéaire « test ». Une demande a été déposée en ce sens auprès des services police de l'eau de la DDT. Les travaux devraient, sous couvert d'une validation de la DDT, être réalisés en 2017.



10. Création d'une frayère à Brochets sur le plan d'eau du Prévot

L'AAPPMA « Les Fins Pêcheurs » de Blénod-Les-Pont-à-Mousson a déposé une demande d'aide technique auprès du pôle technique de la Fédération pour mettre en place une frayère à brochets sur l'étang du Prévot. Les études nécessaires ont été réalisées dans le courant de l'année 2016 et les travaux seront réalisés en 2017. Les matériaux issus du terrassement seront utilisés pour créer des hauts fonds et créer des risbermes et ainsi diversifier les linéaires de berges.



11. Étude des gravières

Chaque année, des mortalités piscicoles plus ou moins importantes sont observées en périodes estivales sur des anciennes gravières en eau. Ces mortalités sont le résultat d'une anoxie dont l'origine semble être en lien avec la dégradation d'une quantité de matières organiques exogènes apportées notamment par les amorçages.

La FDAAPPMA 54 a souhaité mettre en place un partenariat avec l'Université de Besançon pour bénéficier de l'expertise et du savoir faire des scientifiques qui y travaillent et notamment Madame Valérie VERNEAUX. Ce partenariat vise à évaluer la faisabilité de l'utilisation des marqueurs moléculaires (signatures isotopiques du carbone et de l'azote, composition en acides gras et composition lipidique) pour suivre l'accumulation, la répartition et le devenir des amorces dans les gravières.

Trois lots de gravières sont étudiés :

- Lot 1 : ce lot regroupe des gravières sur lesquelles des mortalités de masse ont été observées lors des dix dernières années et sur lesquelles des colorations vertes ou brunes se développent. Le dénominateur commun à ces gravières est la quantité forte des empoissonnements et l'importante activité pêche.
- Lot 2 : ce lot regroupe trois gravières qui ne sont pas empoissonnées, ni pêchées.
- Lot 3 : ce lot est caractérisé par trois gravières sur lesquelles le loisir pêche est implanté mais de façon limitée, avec des empoissonnements et des amorçages limités.



12. Pêches scientifiques et de sauvetage

Chaque année le pôle technique de la FDAAPPMA 54 réalise de nombreux chantiers de pêche à l'électricité. Il s'agit majoritairement de pêches d'inventaires pour améliorer la connaissance.

Ces pêches sont conduites à la demande d'AAPPMA ou de partenaires dans le cadre d'études diagnostiques ou dans le cadre de suivis biologiques post travaux pour suivre les modifications obtenues par les travaux de restauration.

En 2016, les conditions hydrologiques rencontrées en mai et juin ont conduit la Fédération à devoir reporter la majorité des pêches électriques d'inventaires qui étaient programmées.

Malgré tout, certaines ont pu être décalées dans le temps et maintenues :

- Bassin versant de la Crusnes - Bois de Faloise (photo ci-dessous) et Nanhol
- Bassin versant de l'Esch – Heymonrupt et Grené
- Bassin versant Moselle - Liégeot

En 2016, plusieurs pêches de sauvetage ont également été conduites pour le compte de structures partenaires :

- pêche du bras vert à Nancy,
- canal de la Marne au Rhin - Ecluse 17, commune de Foug,
- canal d'amenée de Gerbéviller,
- barrage du Liégeot – commune de Belleville,
- aval du déversoir de l'étang de Parroy.



Le pôle technique a pris part aux pêches réalisées par l'Université de Lorraine concernant le Gobie à tâche noire présent sur l'axe Moselle. Des pêches à la senne ont été réalisées, notamment en amont du barrage d'Aingeray.



Enfin, une pêche traditionnelle d'étang est réalisée annuellement à Brin-sur-Seille. Les poissons récupérés servent à empoissonner les plans d'eau fédéraux.

13. Restauration de la continuité écologique

D'importantes études ont été lancées concernant la restauration de la continuité écologique sur certains bassins versants.

Dans le cadre de l'article L214-17 du code de l'environnement, le rôle de la Fédération est de défendre le loisir pêche tout en respectant et en protégeant les milieux aquatiques, dans le respect des réglementations en vigueur. Par conséquent, sa position sur ces questions de restauration est fonction des résultats des études qui sont engagées pour connaître avec précision les avantages et les inconvénients soulevés par chaque scénario d'aménagement. La position finale de la Fédération ne peut être établie que sur la base de l'ensemble de ces éléments.



Photo : L. Madelon - FNPF

3. Surveillance

La surveillance des cours d'eau par les structures associatives de la pêche au travers de leurs agents de contrôle est essentielle.

Elle permet non seulement le contrôle de l'exercice de la pêche afin que chacun respecte les règles nécessaires à la protection du patrimoine piscicole, mais aussi un rôle d'alerte lors de dysfonctionnements ou d'agressions constatées sur les milieux aquatiques.

1. Garderie

Cette surveillance ne doit pas faire oublier le fondamental, l'information des pêcheurs.

En effet les agents de contrôle, par leur présence régulière sur le terrain distillent les renseignements et nouveautés réglementaires auprès des pêcheurs. Ils sont aussi l'oreille attentive de ces derniers en faisant remonter les informations issues des pêcheurs auprès des collectivités piscicoles.

Pour 2016, ce sont au total 272 procédures qui ont été réalisées.

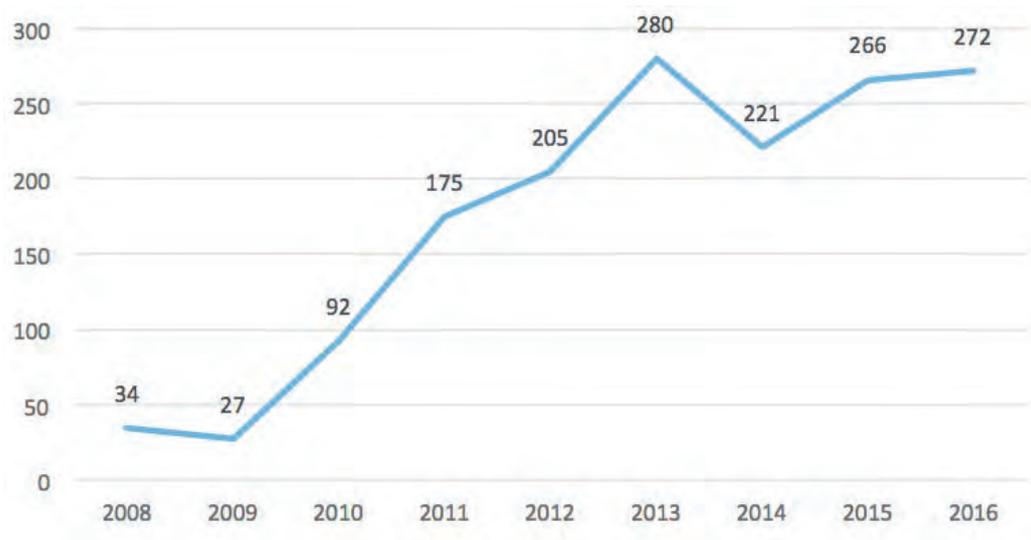


Figure 6 : évolution du nombre de procédures



Photo : L. Madelon - FNPF

Ce sont les gardes-pêche particuliers des AAPPMA qui ont réalisé la majorité des procédures soit 228 procès-verbaux sur les 272 rédigés à l'échelle du département.

Au niveau fédéral, l'ensemble des gardes, composé du garde-pêche agissant uniquement sur le lac de Pierre-Percée et de la brigade d'agents de développement, a contrôlé plus de 2 200 pêcheurs.

Parallèlement, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage poursuit son implication dans les opérations de contrôles qui s'est traduite par un nombre de procédures représentant un peu plus de 4% de la totalité des procès-verbaux.

Ainsi, deux opérations de contrôle ont été conjointement menées entre la Fédération et les services de l'Office, une diurne mais également une nocturne.

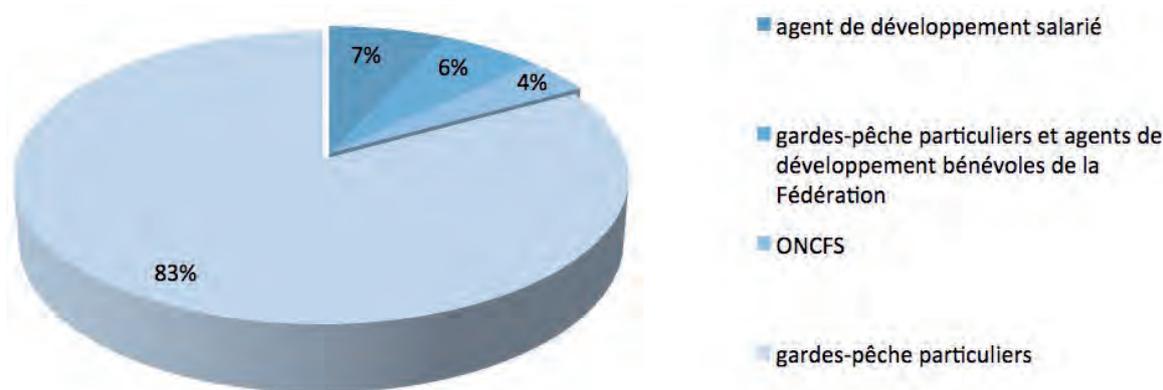


Figure 7 : répartition des procès verbaux en fonction des agents verbalisateurs

L'implication constante des agents cette année encore, n'a pas permis de faire baisser le nombre de procédures sur le département. Cependant, l'information et la présence des gardes a induit une tendance jusque-là jamais observée ; la baisse des infractions pour « pêche en dehors des horaires légaux ». En effet, cette dernière représentait 50 % des infractions en 2015 contre 39% en 2016, sans que la présence des gardes la nuit n'ait diminuée.

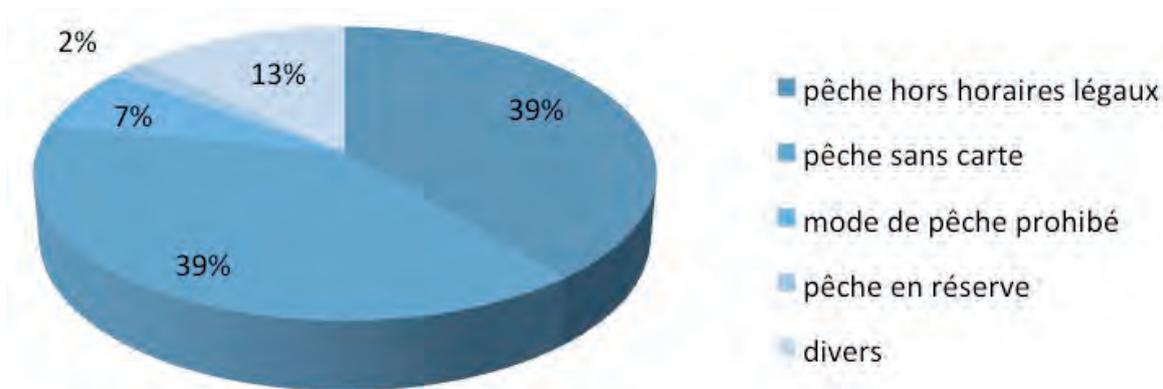


Figure 8 : répartition des procès verbaux en fonction des infractions commises

Cette indication doit encourager les collectivités piscicoles à poursuivre, au travers de leurs gardes, l'information et la surveillance des pêcheurs afin que chacun puisse exercer son loisir en toute sérénité vis-à-vis du milieu aquatique et des autres usagers.

2. Régulation du Grand cormoran

Pour la saison 2015-2016, 790 oiseaux pouvaient être prélevés au titre de la protection des piscicultures extensives (ce quota englobe les tirs sur les étangs des AAPPMA et sur le Domaine Public Fluvial) et 60 oiseaux pour la protection d'espèces de poissons menacés. Grâce à la participation d'un grand nombre de chasseurs, ce sont 732 oiseaux qui ont été prélevés, soit 86 % du quota attribué pour notre département. Ce taux est inférieur de 4 % par rapport à la saison précédente.

Comme chaque année, la Fédération a organisé la campagne de comptage qui s'est déroulée entre le mois de novembre et le mois de février. Cette année encore, ce sont jusqu'à dix-sept personnes provenant des collectivités piscicoles et de la Fédération de Chasse qui, chaque mois, ont pris part à ces comptages. Ces derniers se répartissent sur 22 dortoirs, dont une majorité se situe sur ou à proximité de l'axe mosellan.

Le graphique ci-dessous illustre l'effectif des Grands cormorans en Meurthe-et-Moselle sur les quatre saisons précédentes.

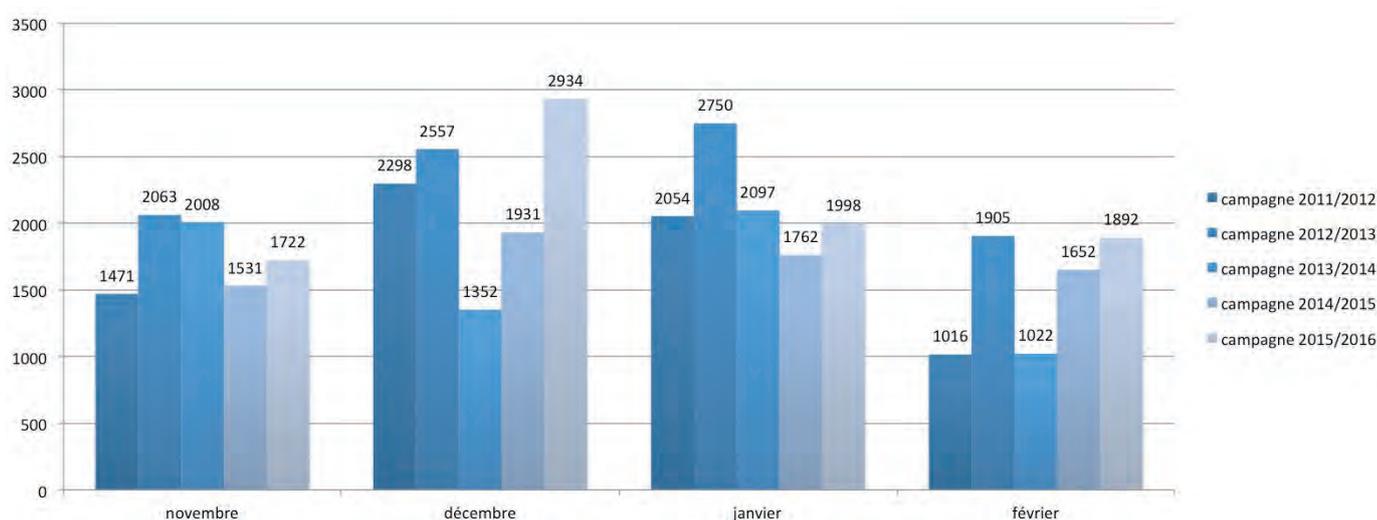


Figure 9 : nombre de Grands cormorans comptabilisés sur les dortoirs connus en Meurthe-et-Moselle

Au total, pour la saison écoulée, ce sont entre 1 722 et 2 934 cormorans qui ont été comptabilisés mensuellement.

La moyenne d'individus présents par mois pour la campagne 2015/2016 est de 2 136 cormorans, alors que pour la campagne précédente, ce chiffre était de 1 719 cormorans.

Le pic du nombre d'hivernants a été atteint cette saison au mois de décembre. Une différence de 1 212 oiseaux a été observée entre le mois de novembre et décembre, alors que l'an passé, une présence continue de l'espèce s'est effectuée quasi uniformément sur la période d'hivernage.

Le nombre cumulé d'oiseaux présents sur les 4 mois de comptage est de 8 546, alors que la saison précédente il ne s'élevait qu'à 6 876.



Photo : L. Madelon - FNPF

3. Développement

1. Valorisation de parcours de pêche

L'inauguration du parcours de pêche labellisé « passion » s'est déroulée le vendredi 13 mai à Pierre-Percée, en présence de nombreux acteurs du tourisme et élus locaux, l'occasion pour la Fédération de démontrer à nouveau son dynamisme et sa capacité à promouvoir et valoriser les parcours de pêche à travers des supports de communication différents (panneaux et brochures d'information). La présentation du projet a été suivie d'une initiation à la pêche à l'embarcadere de Pierre-Percée.



En 2016, plusieurs parcours de pêche ont été valorisés par les AAPPMA en partenariat avec la Fédération, qui a pris en charge la conception graphique et subventionné les panneaux :

- un parcours valorisant la pêche urbaine a été valorisé par deux panneaux à Pont-à-Mousson. Ils ont été inaugurés le mercredi 06 juillet par le maire, le Président de l'AAPPMA et de la Fédération.



- Trois panneaux sur les parcours de l'AAPPMA « Les Hameçons de l'Aroffe » à Vannes-le-Châtel, Aroffe et sur le plan d'eau de Bulligny.



- Dix panneaux à Liverdun pour promouvoir le parcours de pêche sur la Moselle à proximité de la base de loisir géré par l'AAPPMA « Pêche et Nature du Toulois ». Des panneaux pédagogiques sous forme de pupitres présentent la biodiversité des milieux aquatiques (poisson, oiseaux), l'écosystème de rivière et la pêche en Meurthe-et-Moselle. L'inauguration s'est déroulée en présence des élus locaux lors de la Fête de la Nature et du bien-être le 4 octobre.



La Fédération a également travaillé avec l'AAPPMA et la commune de Baccarat pour créer un parcours labellisé « famille » (label national). Ainsi, un plan d'implantation signalétique a été défini et un poste de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite créé sur la Meurthe. Ce parcours sera labellisé officiellement au cours du 1er semestre 2017.

2. Vente de cartes de pêche par Internet

La Fédération a formé treize nouveaux dépositaires à la vente de cartes de pêche par Internet en 2016. Cette formation est l'occasion de rencontrer les dépositaires et les AAPPMA, de rappeler les avantages de la vente en ligne et d'apporter des éléments d'information sur les modalités de pratique de la pêche de loisir.

Comparaison du nombre de cartes de pêche vendues par Internet en 2015 et en 2016 :

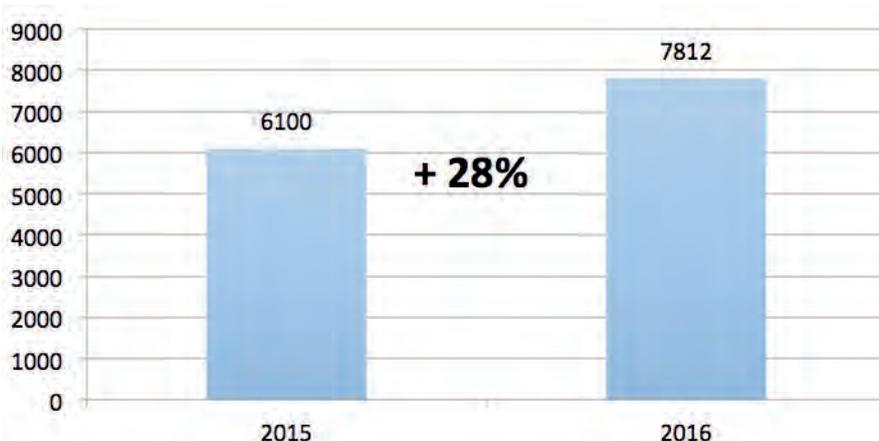


Figure 10 : évolution des ventes de cartes de pêche vendues par Internet

Près des deux tiers des cartes Internet sont réalisées chez les dépositaires, alors que l'autre tiers est imprimé directement par les pêcheurs à leur domicile (interface grand public).

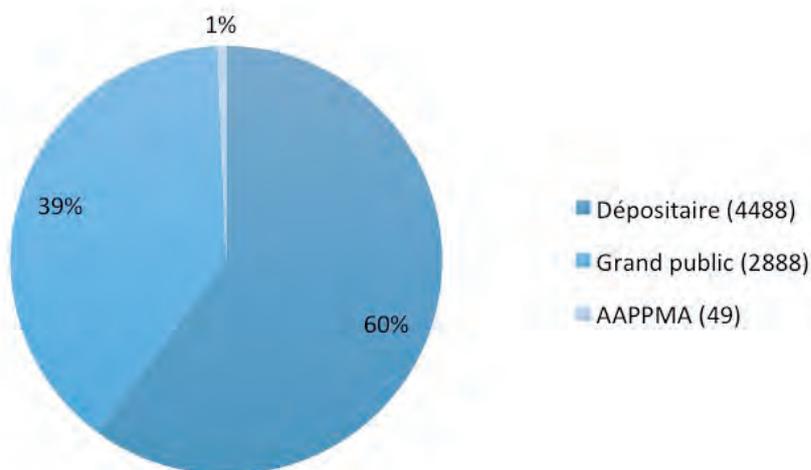


Figure 11 : répartition des cartes Internet par interface

3. Amélioration de l'accessibilité aux parcours de pêche

• Passages Pêcheurs

Pour améliorer le cheminement des pêcheurs le long des cours d'eau et notamment le franchissement des clôtures, la Fédération a recensé les besoins des AAPPMA et leur a proposé un achat groupé de matériaux pour fabriquer des échelles et des bancs de passage.

Ce sont ainsi quarante aménagements (14 échelles et 26 bancs) qui ont été commandés par six AAPPMA (Baccarat, Blâmont, Charency-Vezin, Martincourt, Migneville, Tantonville).

• Postes de pêche pour personnes à mobilité réduite

Deux postes de pêche ont été créés pour les étangs de l'AAPPMA la Gaule Pagnotine.

4. Labellisation Hébergement Pêche

La Fédération a décerné la qualification « hébergement pêche » à deux établissements supplémentaires en 2016 (à Repaix et Velle-sur-Moselle).

Ce sont désormais 21 hébergements différents qui sont qualifiés pour l'accueil des pêcheurs en Meurthe-et-Moselle.

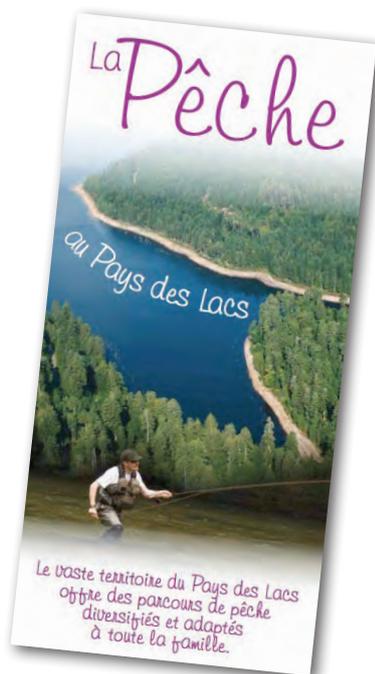
Une réunion avec les partenaires touristiques s'est déroulée au gîte « La maison Macae » à Laneuveville-devant-Bayon le 16 janvier 2016. Il s'agissait de réunir les hébergements ayant obtenu la qualification « hébergement pêche » et les structures du monde du tourisme (offices du tourisme) pour échanger sur leurs attentes en termes d'information et sur les moyens à mettre en place pour améliorer la promotion de la qualification hébergement pêche.

5. Communication

La Fédération a continué en 2016 ses efforts dans la communication auprès de ses partenaires, des AAPPMA, des pêcheurs et du grand public.

• Guide 2016

Le guide a été imprimé à 17 500 exemplaires, avec l'ouverture d'espaces publicitaires pour les détaillants d'articles de pêche du département. Ce document a été envoyé en début d'année à 96 partenaires et structures cibles : presse locale et spécialisée, administrations, structures touristiques, entreprises...



Brochure « Pêche au pays des Lacs » : dans le cadre du projet commun de valorisation de la pêche au pays des lacs en partenariat avec la Fédération de Pêche des Vosges, une brochure a été éditée (4000 exemplaires pour chaque Fédération). Conçue graphiquement par la Fédération 54 et imprimée par la Fédération 88, ce document présente une cartographie et un descriptif des trois parcours de pêche complémentaires du territoire valorisés par des panneaux.

• Articles de presse

De nombreux articles sont sortis dans la presse locale. Certains sont rédigés presque intégralement par la Fédération (séries pré-ouvertures), d'autres sont issus de communiqués de presse envoyés par la Fédération, et le reste des publications est le résultat des contacts locaux avec les correspondants.

Des articles rédigés par la Fédération ont également été publiés.

- Une série dans le Républicain Lorrain la semaine précédant l'ouverture de la truite :

Mardi 08 mars : Tour d'horizon des techniques pour pêcher la truite

Mercredi 09 mars : Une carte de pêche, à quoi ça sert ?

Jeudi 10 mars : Rappel sur la réglementation

Vendredi 11 mars : Bien préparer son ouverture

- Une série dans le Républicain Lorrain la semaine précédant l'ouverture du brochet :

Mardi 26 avril : zoom sur le brochet.

Mercredi 27 avril : les autres poissons carnassiers de Meurthe-et-Moselle.

Jeudi 28 avril : la réglementation et les cartes de pêche.

Vendredi 29 avril : l'évolution des techniques de pêche du brochet.

Samedi 30 avril : les bons coins pour l'ouverture dans le Pays-Haut.

À l'initiative de la Fédération et des AAPPMA, ce sont neuf articles concernant le développement de la pêche de loisir (tourisme, animations, communication) qui ont paru dans la presse locale, quatre articles sur la thématique de restauration de frayères et trente-neuf articles sur diverses thématiques locales : concours, entretien du milieu aquatique, animations, assemblées générales, gardes-pêche, ouvertures, etc.

Des articles sont parus dans la presse spécialisée, notamment « La Pêche et les Poissons » et « Le Pêcheur de France », sur les passages pêcheurs et l'inauguration du parcours passion à Pierre-Percée.

• Radio et télévision

Une interview a été diffusée sur France Bleu Sud Lorraine la semaine précédant l'ouverture de la pêche de la truite et une autre sur Fajet le 22 avril pour celle du brochet.

Un passage dans l'émission « Lorraine Matin » le 2 juin a permis de présenter les métiers liés à la pêche.



Photo : L. Madelon - FAPF

• Site Internet

La progression constatée depuis plusieurs années dans la consultation du site Internet de la Fédération continue.

Tous les critères permettant d'analyser la consultation du site www.peche-54.fr et analysés par l'outil « Google Analytics » démontrent une évolution positive.

Ainsi, 52 241 sessions ont été ouvertes (+9,5 % par rapport à 2015) par 34 165 utilisateurs (+5,5 % par rapport à 2015) qui ont consultés 138 555 pages (+5,1 % par rapport à 2015).

Ces chiffres sont illustrés par la figure suivante :

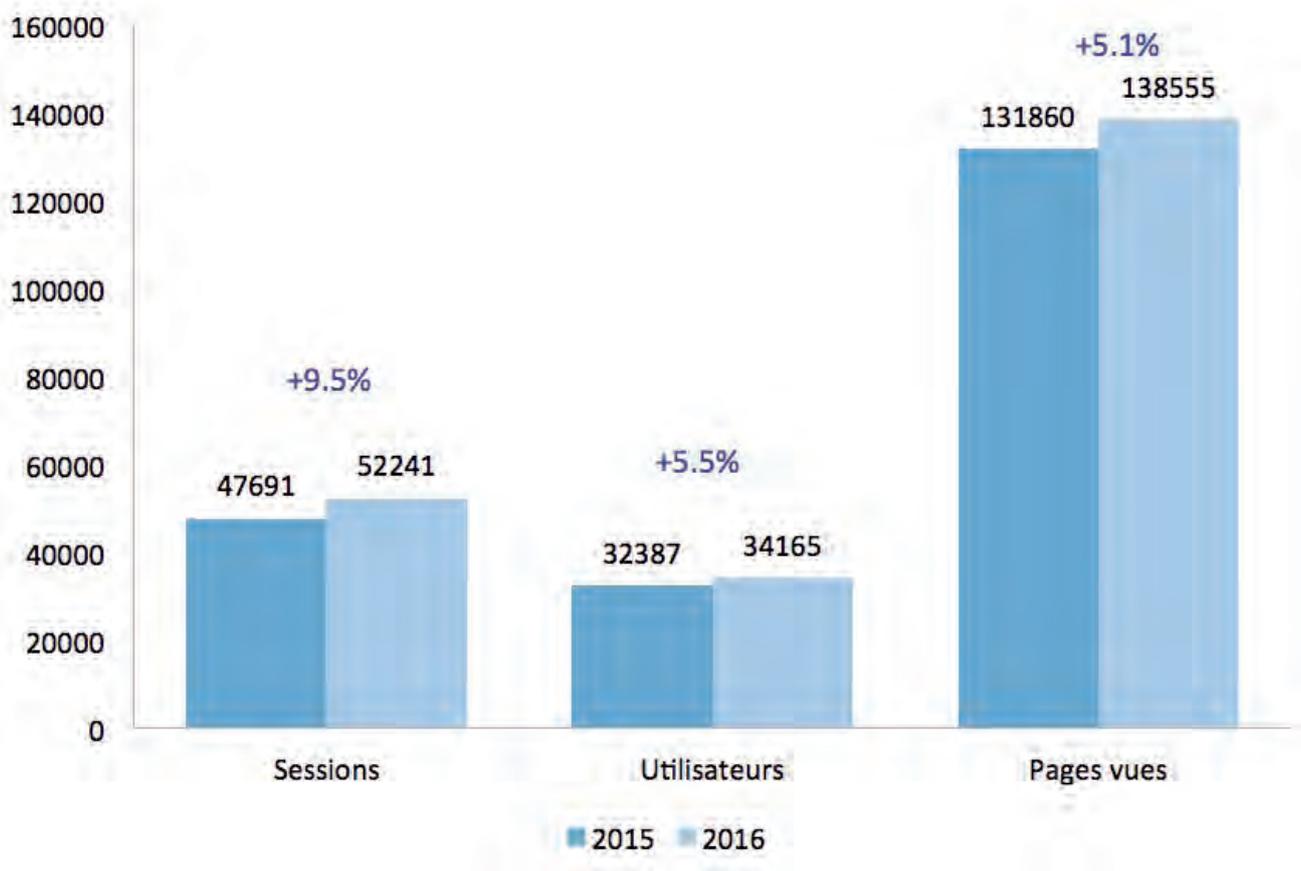


Figure 12 : évolution de la consultation du site www.peche-54.fr entre 2015 et 2016

Les 33 cartographies interactives des parcours de pêche ont été améliorées et mises à jour avec l'outil gratuit Google MyMap. Elles totalisent 53 906 vues en 2016.

31 actualités ont été saisies sur le site Internet de la Fédération, soit 12 de plus qu'en 2015.

Un cahier des charges a été rédigé pour la refonte du site Internet : plus moderne, plus beau, plus fonctionnel et ergonomique. Le nouveau site sera en ligne au 1er semestre 2017.

• Réseaux sociaux

104 statuts ont été postés sur Facebook, engendrant de nombreux partages et commentaires participant ainsi au développement de la présence de la Fédération sur ce canal de communication important.

• Newsletter InfoPêche 54 et e-mailings

Deux numéros d'Info Pêche 54, la lettre d'information de la Fédération, ont été envoyés aux partenaires et abonnés, en février (n°3) et en septembre (n°4).

L'évolution du nombre d'abonnés est présenté sur la courbe suivante :

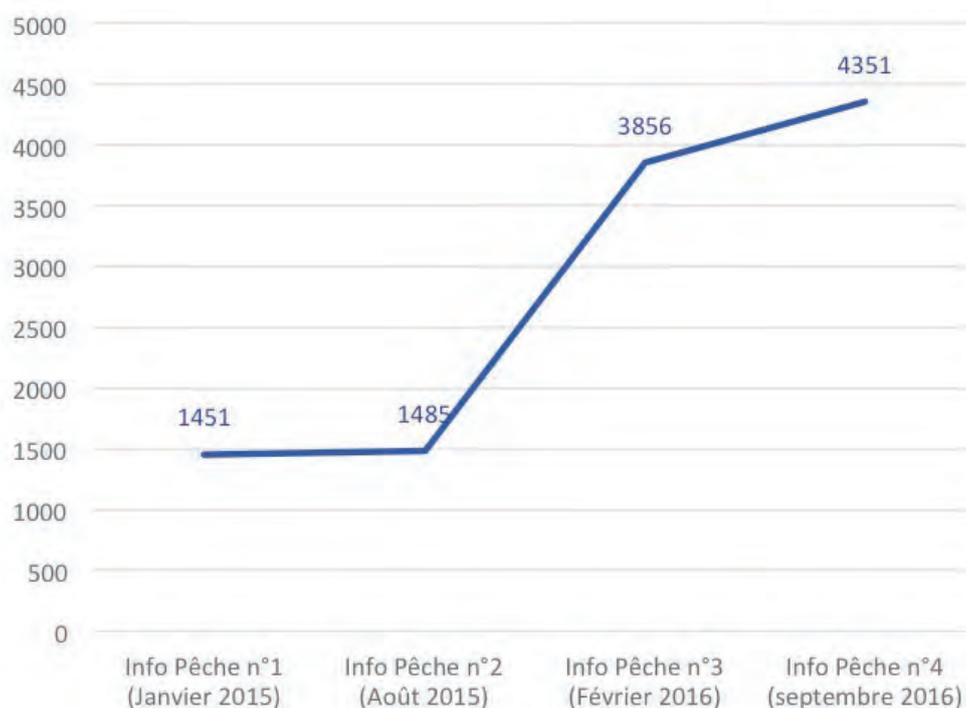


Figure 13 : évolution du nombre d'abonnés à Info Pêche 54

Pour compléter cette communication, la Fédération a également réalisé quatre campagnes d'e-mailing pour annoncer l'ouverture truite et celle du brochet, diffuser la bande annonce du film sur les annexes hydrauliques de la Moselle et pour informer les pêcheurs sur la méthode de prélèvement d'écaillés en vue de l'étude scalimétrique en cours.



Photo : L. Madelon - FAPF

• Tournage du film sur les annexes hydrauliques

La Fédération a participé, en partenariat avec les Fédérations de Pêche de Moselle et des Vosges, au tournage et à la conception d'un film de 26 minutes sur les annexes hydrauliques de la Moselle réalisé par Anne-Cécile MONNIER de l'association Reflets d'eau douce.

Plusieurs journées de tournage et de réunions ont eu lieu pour produire ce documentaire.

Le film complet est disponible sur la chaîne YouTube de la Fédération.



Les annexes hydrauliques de la Moselle

Actions en faveur de la reproduction du brochet
et de la reconquête des milieux aquatiques

« Une rivière où il fait bon se reposer. »
Herbier'nb

« J'applaudis des pectorales. »
Le Brochet Français

« Tout aussi brillant que mon mucus ! »
Carp'Actuelle

★★★★★ **Est France**
★★★★★ **Héron Hebdo**

Trois fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la région Grand Est unissent leurs moyens humains et matériels pour reconquérir les annexes hydrauliques de la Moselle, avec le soutien de partenaires techniques et financiers. Des décors fabuleux, des ambiances féériques, des rencontres inattendues et saisissantes. Laissez-vous porter au fil de l'eau !



• Changement de charte graphique

En octobre 2016, la FNPF a informé les Fédérations départementales de l'évolution de la charte graphique au niveau national, avec un logo épuré et l'adoption d'une couleur bleu foncée.

La fédération a naturellement fait évoluer sa communication en accord avec ces changements en relayant l'information et en changeant son logo sur tous ses supports de communication parus après cette annonce.



• Concours Photo 2016



La Fédération a renouvelé son concours photo selon les mêmes modalités que l'année précédente. Les lauréats ont gagné une carte de pêche pour l'année 2017.



• Communication interne

L'Assemblée Générale 2015 s'est déroulée le 30 avril 2016 en présence notamment de Monsieur le préfet Philippe MAHE et Audrey NORMAND, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Déléguée à l'Agriculture et à l'Environnement.

Des réunions décentralisées ont été organisées avec les AAPPMA en fin d'année 2016 à Tantonville, Joeuf, Lunéville et Pont-à-Mousson. 55 bénévoles représentant 25 AAPPMA ont pu échanger avec certains élus et salariés de la Fédération sur des thématiques telles que l'harmonisation et la simplification de la comptabilité pour les AAPPMA, les modifications des critères de subvention, la réglementation, la réciprocité pour les -12 ans ou encore la vente des cartes de pêche par internet.

6. Évolution de la réglementation

La réglementation de la pêche en France a évolué en cours d'année suite au décret n°2016-417 du 7 avril 2016.

Un quota de captures des espèces carnassières (brochet, sandre, black-bass) a notamment été mis en place, la Fédération a donc communiqué à ce sujet.

Par ailleurs et comme tous les ans, des dossiers de demande de parcours de nuit, de parcours de graciation ou encore de réserves sont réalisés pour l'année suivante.



Photo : L. Madelon - FNPF

7. Animations

La Fédération met en place différentes animations, de la découverte du cycle de l'eau jusqu'à l'initiation à la pêche.

Leur nombre et leurs thématiques dépendent donc directement des demandes effectuées par les différentes structures de loisir ou scolaires, groupes ou même particuliers.

Le contenu de l'intervention est systématiquement adapté au lieu, au public ciblé et à la demande.

• Projets longs sur l'Espace Naturel Sensible du Vallon de Bellefontaine

Mises en places par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de sa politique de valorisation des Espaces Naturels Sensibles, ces animations de découverte de la biodiversité sont axées sur différentes thématiques.

La Fédération répond conjointement avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Nancy-Champenoux et la Compagnie des Ânes au marché public mis en place pour l'occasion, a n de prendre en charge la thématique « poissons » sur le site du Vallon de Bellefontaine à Champigneulle. En 2016, sept classes ont ainsi suivi les trois séances proposées par la Fédération, ce qui représente près de 200 élèves. Une première intervention d'une demi-journée se fait en fin d'hiver, en classe et permet d'aborder des généralités concernant les poissons, leur milieu de vie et de présenter les espèces présentes dans nos eaux douces meurthe-et-mosellanes.

Chacune des huit classes de CM1 et CM2 a ensuite visité l'ancienne pisciculture de Champigneulle, l'occasion d'observer facilement les poissons évoluer dans les bassins. Enfin, une dernière sortie sur le ruisseau de Bellefontaine au mois de mai permet d'observer les nombreux habitants des milieux aquatiques dans un cadre naturel.

L'impact des activités humaines et l'importance du respect de l'environnement sont les fils conducteurs de ce programme, avec comme point d'entrée la biodiversité présente.

Ce programme est reconduit pour l'année 2017.

• Animation grand public sur l'ENS du Vallon de Bellefontaine

Une animation de découverte des milieux aquatiques de cet ENS a également été mise en place le dimanche 24 avril. Cette animation a été l'occasion, pour une douzaine de personnes, de découvrir une biodiversité méconnue bien que présente à proximité de leur lieu de vie.



Photo : Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

• Animations dans le cadre scolaire

Au-delà des programmes présentés précédemment, la Fédération intervient ponctuellement dans différentes écoles du département sur des thématiques diverses.

- Animation pour l'école Romain Rolland d'Auboué

Une demi journée sur les berges de l'Orne a permis aux élèves de découvrir la faune de l'Orne le 11 mai.

- Animations pour l'école de Faulx

Après une séance en classe le 6 juin, la classe a pu découvrir le ruisseau de Bellefontaine et ses nombreux habitants, le 21 juin.

- Animation pour l'école du Charmois

Les 27 et 28 juin, près d'une centaine de jeunes vandopériens ont récolté invertébrés, chabots et écrevisses, permettant ainsi de comprendre les importants enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques.



- Animation avec la Vallée de l'Esch pour le collège de Blénod-lès-Pont-à-Mousson

En appui à une action initiée par l'AAPPMA, la Fédération a participé à une séance de découverte des milieux aquatiques sur les berges de l'Esch, aidée par les bénévoles locaux. Les bellédoniens ont pu appréhender la faune et flore remarquable de ce ruisseau et tout l'intérêt d'y porter une attention particulière en termes de ressource en eau comme de réservoir de biodiversité.

- Rencontre des collèges écoresponsables

La Fédération était présente à la Cité des Paysages, à Sion, pour une journée de présentation de ses activités à différents collèges impliqués lors de cette journée d'échanges.



• Animations hors cadre scolaire

Différents publics sont accueillis tous les ans dans un cadre d'activités de loisirs. Ainsi, particuliers comme groupes peuvent être encadrés pour des séances à durée et contenu variables.

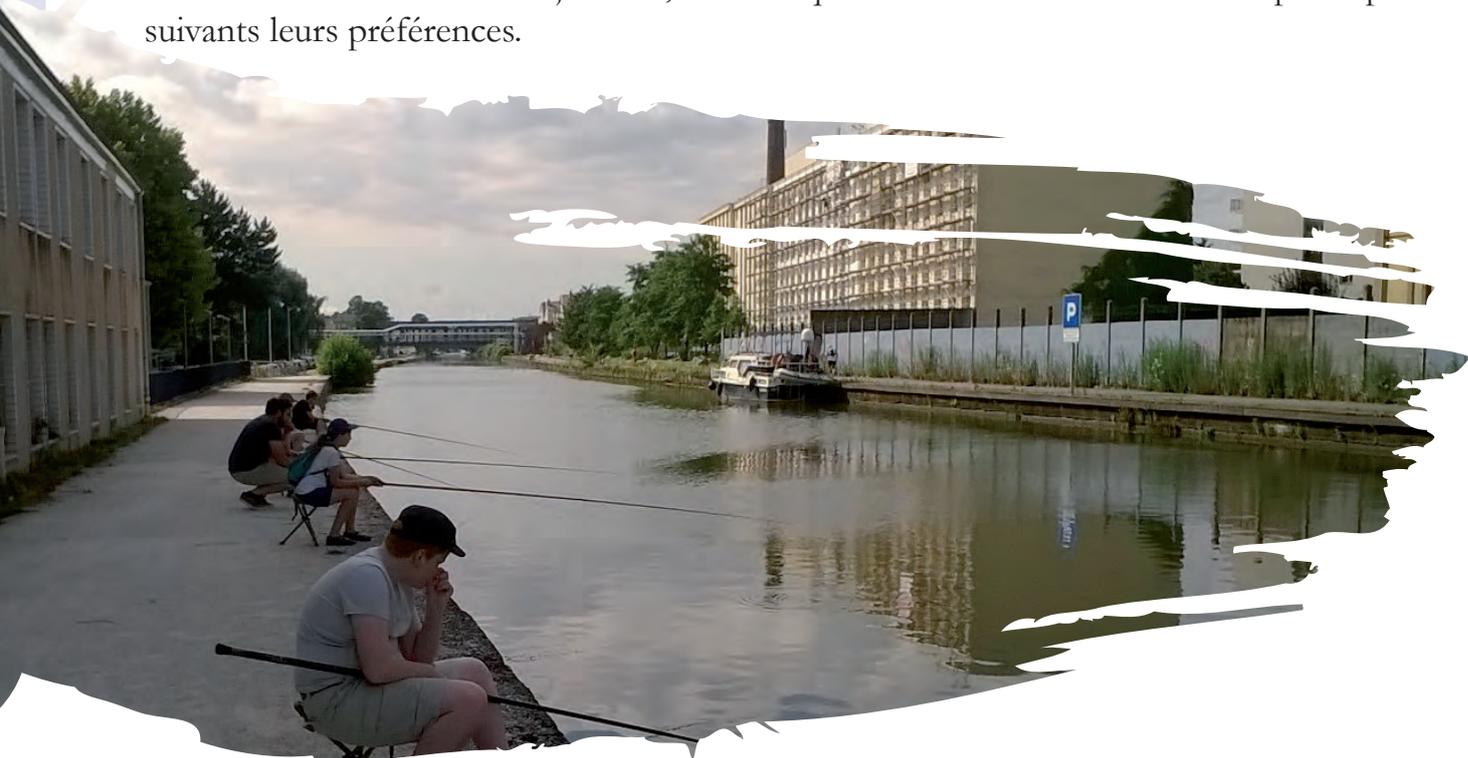
- Initiation à la pêche pour le Centre de Loisirs de Frouard avec la Gaule Mussipontine
Le 19 juillet, des jeunes frouardais ont pu s'initier à la pêche au coup sur l'étang du Saussi de Pont-à-Mousson. De nombreux poissons ont été capturés par chaque participant., une partie de pêche réussie !

- Pêche et découverte du milieu aquatique avec les Pêcheurs de l'Orne pour le Centre de Loisirs de la communauté de commune du Jarnisy
Ce fut une après-midi bien remplie, tout autant en termes de captures de poissons que d'invertébrés pour les deux groupes présents à Hatrize le 28 juillet. Pendant la partie de pêche encadrée par les bénévoles des Pêcheurs de l'Orne, les plus jeunes ont pu découvrir larves de libellules et autres goujons au pied du moulin.

- Stages « pêche » pour la Ville de Nancy
Dans le cadre des stages sportifs mis en place chaque année par la Ville de Nancy, la Fédération encadre trois groupes de six jeunes nancéiens en période estivale.

Chaque groupe est pris en charge deux heures par jour pendant cinq jours consécutifs. L'ensemble de ces séances permet d'appréhender d'une part les différentes espèces présentes, mais aussi différentes techniques de pêche.

D'une manière générale, les deux premières séances sont l'occasion de prendre en main une canne à pêche au coup avant d'aborder l'utilisation du moulinet pour les deux jours suivants. Lors de la dernière journée, la technique est laissée au libre choix des participants suivants leurs préférences.



- Initiation à la pêche au plan d'eau du Pré Fleury avec la Gaule Gerbévilloise pour le Centre de Loisirs de l'Association Intercommunale des Familles du Durbion de Gugnécourt
Les 26 et 27 juillet, les après-midi ont vu se succéder les prises, au lancer comme au coup, ce sont donc des pêcheurs vosgiens heureux qui sont repartis de Magnières.



- Initiation à la pêche à Pierre-Percée pour la Ferme pédagogique Combelle
Une journée et demi sur un coin de pêche connu pour être difficile, surtout du bord, voilà qui n'a pas freiné la motivation des présents !



8. Ateliers Pêche Nature

Les Ateliers Pêche Nature ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers et de lui-même.

L'Atelier Pêche Nature transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur :

- le respect du poisson, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée,
- la conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme,
- le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement,
- la connaissance du rôle des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.



La Fédération, par une commission de travail dédiée et un salarié titulaire du BPJEPS « pêche de loisir », a pour rôle un appui de ces APN en termes de gestion et de pédagogie selon leurs besoins exprimés.

Dans ce cadre, un important travail de création de fiches pédagogiques à destination des animateurs a été initié en 2016 et aboutira en 2017. Ce travail vise à faciliter le déroulement des séances et à synthétiser les connaissances à transmettre aux pêcheurs débutants.

Ainsi, ce sont de nombreux bénévoles qui mettent en marche ces « écoles de pêche », comme elles furent longtemps appelées. Leur fonctionnement, parallèle à l'année scolaire, débutant en septembre-octobre et se terminant en juin, est basé sur une alternance de séances théoriques en salle et pratiques au bord de l'eau. Différentes thématiques sont abordées autour de la connaissance des milieux aquatiques, des techniques de pêche et de la réglementation de la pêche en eau douce en France.

Le troisième dimanche de juin, comme tous les ans, une rencontre annuelle vient clôturer la saison lors d'une journée conviviale : l'occasion d'échanger et de pêcher ensemble.



Mais avant la partie de pêche de l'après-midi, un questionnaire écrit permet d'évaluer les connaissances acquises tout au long de l'apprentissage. Reconnaître une espèce, choisir le bon nœud, citer les tailles légales de capture, voilà des exemples de questions posées et auxquelles la grande majorité de ces jeunes passionnés sait parfaitement répondre.



Le dimanche 19 juin 2016, la rencontre départementale a eu lieu sur les berges de l'étang du Saussi à Pont-à-Mousson.



La Fédération remercie et félicite l'ensemble des bénévoles et des participants, sans qui cette journée n'aurait pas le succès qu'elle connaît.



9. Formations

- **Participation au jury du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport « Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable » (BPJEPS « EEDD »)**

Depuis la mise en place de cette formation visant à permettre à toute structure dotée d'un animateur formé une complémentarité autour des thématiques de l'EEDD, en 2013, la Fédération fait partie des représentants des salariés du domaine dans le groupe formant le jury.

- **Formations Gardes-Pêche**

Afin d'harmoniser les comportements des agents de contrôle, de leur procurer un socle de connaissances juridiques, judiciaires et techniques, la Fédération procède à différentes sessions de formation.

Des formations initiales sont effectuées en conformité avec l'arrêté du 30 août 2006.

En 2016, ce sont ainsi 11 personnes qui ont suivi la formation initiale de garde-pêche particulier pour s'engager dans la surveillance des milieux aquatiques et renforcer l'effectif des gardes du département déjà composé de près de 90 bénévoles.

- **Actions avec le lycée de Pixérécourt**

Dans le cadre d'une convention liant le Lycée Agricole de Pixérécourt et la Fédération, différentes interventions sont programmées chaque année.

En 2016, une classe de seconde a pu aborder le fonctionnement naturel d'un cours d'eau et les impacts des activités humaines sur celui-ci. Le site choisi, la Moselle à Toul, a permis d'utiliser comme exemple d'action de réhabilitation la frayère restaurée récemment.



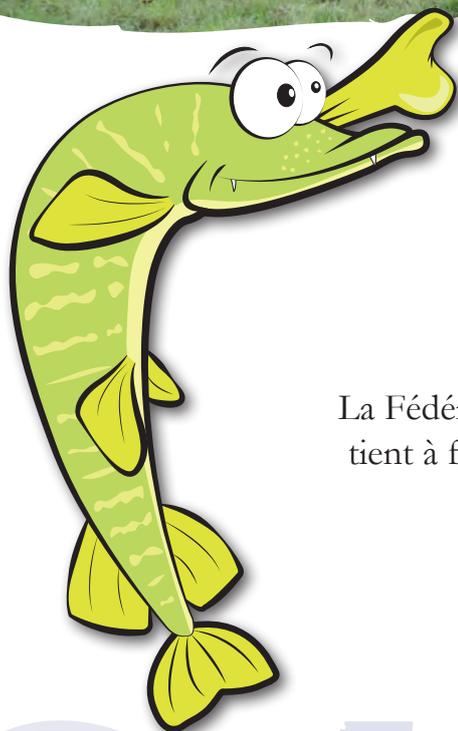
D'autres actions en lien avec cette convention sont présentées dans la partie Environnement de ce document.

La Fédération intervient également en classe lors de ces formations et fait partie du jury d'examen final du BTS Gestion et Protection de la Nature.

Un groupe d'étudiants en BTS GPN a choisi, en 2015, de réaliser un sentier d'interprétation sur la frayère du Clément, sur la Moselle à Toul, dans le cadre de leur projet tuteuré.

La Fédération a pu ainsi encadrer les réunions de réflexion menant au choix des supports et de leur contenu pédagogique. La conception graphique a été réalisée en interne, toujours avec l'appui des six jeunes étudiants impliqués dans ce projet.

Au final, ce sont quatre panneaux et un jeu de cubes qui composent le sentier d'interprétation. Ce travail a abouti le 3 mai par la mise en place des supports pédagogiques créés et une inauguration le 30 juin 2016.



La mascotte « Lucius » a été créée par Giada PASINI et Nicolas MEYNARD pour l'occasion.

La Fédération, à laquelle se joint l'AAPPMA Pêche et Nature du Toullois, tient à féliciter Dalia HOUHOU, Giada PASINI, Théophile KIEFFER, Henri PHILOUZE et Cédric GOUJON pour le travail qu'ils ont réalisé lors de ce projet.

Un groupe d'étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature a choisi, en 2015, de réaliser un sentier d'interprétation sur la frayère du Clément, sur la Moselle à Toul, dans le cadre de leur projet tuteuré.

La Fédération a pu ainsi encadrer les réunions de réflexion menant au choix des supports et de leur contenu pédagogique. La conception graphique a été réalisée en interne, toujours avec l'appui des six jeunes étudiants impliqués dans ce projet.

Au final, ce sont quatre panneaux et un jeu de cubes qui composent le sentier d'interprétation. Ce travail a abouti le 3 mai par la mise en place des supports pédagogiques créés et une inauguration le 30 juin 2016.





FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

50 rue du docteur Bernheim

54 000 NANCY

Tél : 03 83 56 27 44

Mél : federation@peche-54.fr

www.peche-54.fr

Réalisation : FDAAPPMA 54

Directeur de publication : Michel ROY

Rédaction : Eric TAVOSO, Pierre POMMERET, François ROUILLON, Morgan ROUVIER, Nicolas MEYLARD

Conception graphique : Nicolas MEYLARD

Crédits photographiques : FDAAPPMA 54 sauf mentions contraires

Imprimé par nos soins en avril 2017



Réalisé avec le soutien financier de :



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PRÉSERT
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE